



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le septième jour du mois de février deux mille vingt-deux à 19 heures en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.

Sont présents : M. Martin Côté, maire

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1

M. Sébastien L'écuyer, poste 2

M. Jacques Devost, conseiller, poste 3

M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4

M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Aussi présente : M^{me} Cindy Fortier, adjointe administrative, communication, responsable du tourisme, des loisirs et de la culture

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz à 19 h .
Mme Cindy Fortier fait fonction de greffière.

2. Présences

Constatation du quorum.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. le maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
5. Acceptation des comptes
6. Résolution
 - a. Résolution 2022-02-07-01 concernant la prévention des risques liés aux feux de forêt
 - b. Résolution 2022-02-07-02 concernant les droits d'accès pour clic sécur
 - c. Résolution 2022-02-07-03 concernant Tetra Tech
 - d. Résolution 2022-02-07-04 Concernant les droits d'accès pour Accès D
 - e. Résolution 2022-02-07-05 concernant un contrat d'urbanisme
7. Dépôt
 - a. Audits de conformité de la Commission municipale du Québec
8. Affaires nouvelles
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté.

5. Acceptation des comptes

Il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 décembre 2022 pour un montant de 53166.68\$

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 janvier 2022 pour un montant de 20367.09\$.

Ces comptes ont été acquittés par l'adjointe administrative, et moi, Cindy Fortier, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Cindy Fortier, adjointe administrative

6. Résolution

a) Résolution 2022-02-07-01 concernant la prévention des risques liés aux feux de forêt

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz souhaite mettre de l'avant les recommandations de l'étude de vulnérabilité sur les incendies de forêt de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;

Il est proposé par _____ appuyé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz présente un projet concernant la prévention des risques liés aux feux de forêt;

Que la participation financière de la municipalité soit d'environ 10% des dépenses admissibles;

Que Martin Côté, maire, soit mandaté pour signer tous les documents en lien avec ce projet, dont l'entente de financement avec le MSP visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Municipalité de Baie-Johan-Beetz.

b) Résolution 2022-02-07-02 concernant la désignation du représentant et utilisateur Clic Sécur

Considérant l'entrée en fonction de nouveaux administrateurs;

Considérant qu'aucun des administrateurs actuels n'est désigné comme étant le représentant autorisé ou le représentant des services électroniques de ClicSÉCUR;

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que Madame Cindy Fortier, adjointe administrative, soit nommée comme étant la représentante autorisée et la représentante des services électroniques de la municipalité en remplacement de madame Myriam Lafleur ;

Que la municipalité consente à ce que son représentant soit autorisé à :

- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR-Entreprise ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou un accès;

Que madame Cindy Fortier soit autorisée à signer tous les documents nécessaires.

c) Résolution 2022-02-07-03 concernant l'offre de services professionnels en ingénierie de Tetrattech

Considérant l'obligation de réaliser les rapports trimestriels requis en vertu des articles 53 et 53.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil accepte la soumission de Tetra Tech pour la réalisation des rapports trimestriels pour les années 2022, 2023 et 2024 au coût de 7800 \$ (avant taxes), soit 4 rapports par année à environ 650 \$ chacun.

d) Résolution 2022-02-07-04 concernant deux signataires du compte de la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre et l'accès au service AccèsD

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que Cindy Fortier, en remplacement de Myriam Lafleur, et Martin Côté, administrateur, soient signataires du compte de la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre au nom de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Que Cindy Fortier et Martin Côté aient l'accès complet au service AccèsD de Desjardins pour la municipalité de Baie-Johan-Beetz.

e) Résolution 2022-02-07-05 concernant un contrat d'urbanisme

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz désire poursuivre ses travaux pour le développement résidentiel;

Considérant qu'il y lieu de mettre à jour le plan d'urbanisme;

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la soumission d'Enclume, service-conseil en urbanisme et en design urbain, au montant de 8 000 \$ avant taxes.

8. Varia

9. Période de questions

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à h .

Cindy Fortier
adjointe administrative, communication,
responsable du tourisme, des loisirs et de la culture

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.